

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE **DU HAINAUT**

'ISIOGINATOENS

N° d'entreprise : 0722 828 756

Dénomination

(en entier): JAGGA

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège: 7034 Mons ex Obourg, Résidence des Mortes Haies, 44

Objet de l'acte: Publication complétive

Il y a lieu de compléter la publication reprise au Moniteur belge en date du 20 mars 2019 sous le numéro 2019-03-20/0311359 en reprenant la mention de la nomination du gérant, absence ainsi que la reprise des engagements de la société en formation et la nomination d'un commissaire :

TROISIEME RESOLUTION - DESIGNATION DE GERANTS

L'assemblée fixe le nombre des gérants à UN et appelle à cette fonction pour une durée indéterminée :

Monsieur JAGGA, Mahesh, né à KANDAHAR (Afghanistan) le cinq septembre mil neuf cent cinquante-sept, numéro national 57.09.05-471.57, époux de Madame GURDITA Kawita, domicilié à 7021 Mons (Havré), Rue Camille Toussaint 149.

lci présent et qui accepte.

Le mandat de gérant sera gratuit sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

QUATRIEME RESOLUTION - REPRISE DES ENGAGEMENTS PRIS AU NOM DE LA SOCIETE EN **FORMATION**

A l'unanimité, les comparants décident que tous les engagements ainsi que les obligations qui en résultent, et toutes les activités entreprises antérieurement à ce jour, au nom et pour compte de la société en formation, sont repris par la société présentement constituée et notamment tous les engagements pris à compter du 1er

Cependant, cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société jouira de la personnalité morale.

CINQUIEME RESOLUTION - ABSENCE DE NOMINATION DE COMMISSAIRE

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 141 du Code des Sociétés, de ne pas désigner de commissaire, chaque associé étant investi de cette fonction.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé (S. BAVIER, Notaire)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).